

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon
Séance du 17 décembre 2007

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mme MASLOUHI - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBAULT - Mme CHOUX - M. HELIE
Membres excusés : M. ALLAERT - Mme GARRET (pouvoir M. MARTIN) - Mme DELEBARRE (pouvoir M. MASSON) - M. NUDANT (pouvoir M. DUGOURD) - M. BRIOT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS) - Mme VANDRIESSE
Membres absents : M. BAZIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Halles et marchés - Fixation des droits de place - Année 2008

Monsieur Bekhtaoui, au nom des commissions des Affaires Economiques, du Commerce et du Tourisme, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal est invité, chaque année, à fixer le montant des droits de place à percevoir dans les halles et marchés.

Il s'agit :

- des droits perçus pour l'occupation :

- * des stands installés sous les halles,
- * des emplacements du pourtour extérieur des halles, affectés aux vendeurs de fruits et de légumes,
- * des emplacements situés sur le « marché forain », le long des rues avoisinantes,
- * des emplacements attribués sur les marchés extérieurs,
- * des emplacements situés sur le carreau du marché de gros ;

- des droits d'installation exigibles lors d'un changement d'occupant de stand situé sous les halles.

Les tarifs proposés pour 2008 sont présentés en annexe.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Economiques, du Commerce et du Tourisme, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir fixer les droits de place à percevoir dans les halles et marchés, en 2008, dans les conditions prévues.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

26 DEC. 2007



PUBLIÉ LE 27.12.07

MAIRIE DE DIJON

DROITS DE PLACE SUR LES HALLES ET MARCHES

Propositions

Année 2008

	<i>Tarifs 2006 en euros</i>	<i>Tarifs 2007 en euros</i>	<i>% d'évolution</i>	<i>Tarifs 2008 en euros</i>	<i>% d'évolution</i>
HALLES CENTRALES					
Intérieur des halles - le m2 - par trimestre	23,10	23,60	2,16%	24,10	2,12%
Droits d'installation - le m2 (1)	275,00	280,00	1,82%	285,00	1,79%
Pourtour immédiat des halles (fruits et légumes) le m2 - par trimestre	23,00	23,50	2,17%	24,00	2,13%
Marché forain et marchés occasionnels (halles centrales) le mètre linéaire - par marché	1,17	1,19	1,71%	1,21	1,68%
MARCHES EXTERIEURS					
le mètre linéaire - par marché	1,17	1,19	1,71%	1,21	1,68%
MARCHE DE GROS (carreau)					
abonnement annuel - le m2	58,50	60,00	2,56%	61,50	2,50%
redevance journalière - le m2	1,09	1,12	2,75%	1,15	2,68%

(1) exigibles lors d'un changement d'occupant de stand sous les halles centrales

annexe à la délibération

MAIRIE DE DIJON

DROITS DE PLACE SUR LES HALLES ET MARCHES

COMPARATIF DE 2001 à 2008

	Tarifs 2001 en euros	Tarifs 2002 en euros	Tarifs 2003 en euros	Tarifs 2004 en euros	Tarifs 2005 en euros	Tarifs 2006 en euros	Tarifs 2007 en euros	Tarifs 2008 en euros
HALLES CENTRALES								
Intérieur des halles - le m2 - par trimestre	21,04	21,40	21,74	22,17	22,62	23,10	23,60	24,10
Droits d'installation - le m2 (1)	251,54	255,60	259,00	264,00	269,00	275,00	280,00	285,00
Pourtour immédiat des halles (fruits et légumes) le m2 - par trimestre	20,73	21,10	21,43	21,86	22,30	23,00	23,50	24,00
Marché forain et marchés occasionnels (halles centrales) le mètre linéaire - par marché	1,07	1,10	1,10	1,12	1,14	1,17	1,19	1,21
MARCHES EXTERIEURS								
le mètre linéaire - par marché	1,07	1,10	1,10	1,12	1,14	1,17	1,19	1,21
MARCHE DE GROS (carreau)								
abonnement annuel - le m2	52,90	53,80	54,66	55,75	56,87	58,50	60,00	61,50
redevance journalière - le m2	0,96	1,00	1,02	1,04	1,06	1,09	1,12	1,15

(1) exigibles lors d'un changement d'occupant de stand sous les halles centrales

DROITS DE PLACE

PROPOSITIONS DE TARIFS POUR 2008
exemples de coût par emplacement

	Année 2006			Année 2007			Année 2008		
	droits de place Euros	surface et métrage moyens m2	droits de place par stand Euros	droits de place Euros	droits de place par stand Euros	% d'augmentation calculé sur le tarif unitaire	droits de place Euros	droits de place par stand Euros	% d'augmentation calculé sur le tarif unitaire
CENTRALES									
ment au trimestre (1)									
d	23,10	28	646,80	23,60	660,80	2,16%	24,10	674,80	2,12%
rmédiaire	23,10	12	277,20	23,60	283,20	2,16%	24,10	289,20	2,12%
atcher	23,10	8	184,80	23,60	188,80	2,16%	24,10	192,80	2,12%
2 et 3)	1,17	4	4,68	1,19	4,76	1,71%	1,21	4,84	1,68%
es halles	23,00	8	184,00	23,50	188,00	2,17%	24,00	192,00	2,13%
Installation (4)	275,00	28	7700,00	280,00	7840,00	1,82%	285,00	7980,00	1,79%
FORAIN	275,00	12	3300,00	280,00	3360,00	1,82%	285,00	3420,00	1,79%
aire) (2)	275,00	8	2200,00	280,00	2240,00	1,82%	285,00	2280,00	1,79%
DE GROS (carreau) (2 et 3)	1,17	5	5,85	1,19	5,95	1,71%	1,21	6,05	1,68%
ment annuel - le m2	58,50			60,00		2,56%	61,50		2,50%
le journalière - le m2	1,09			1,12		2,75%	1,14		1,79%

assement par titre de recettes
assement direct par les placiers – tarif identique au mètre linéaire extérieur
es lors d'un changement d'occupant de stand occupé par contrat sous les halles centrales
u : emplacement situé sous les halles, destiné aux passagers

ires sur les propositions de tarifs pour 2008

Il est proposé de ne pas trop augmenter l'encaissement par ticket (+ 1,68 %). ceci sera compensé par l'augmentation au niveau des abonnements (+ 2,12 % et + 2,13 % pour les halles centrales et le pourtour des halles centrales)

droits de place

Il est proposé de ne pas trop augmenter le montant des droits d'installation, ces droits se révélant dissuasifs pour trouver un repreneur.

droits d'installation